



Annulation commande cuisine

Par **ARNACHATHO**, le **01/07/2008 à 13:06**

J'ai passé commande pour une cuisine incorporée depuis mars 2008, avec une date de livraison et pose le 1er juillet 2008. J'ai déjà versé 25% du prix de la commande en acompte depuis le mois de mars.
Aujourd'hui le commercial est passé pour m'annoncer que mes meubles étaient tombés d'un camion et qu'ils étaient tous cassés. J'ai posé une semaine de congés pour recevoir cette cuisine et suivre le chantier, et maintenant il ne peut m'assurer une nouvelle livraison avant septembre voir octobre.
Je souhaite dénoncer ce contrat suivant l'article L114-1, mais il fait mention "sauf cas de force majeure". Dans ce cas est-ce un cas de force majeure pour le vendeur (accident), suis-je dans mon droit pour dénoncer ce contrat ?
Vais-je récupérer mon argent ?
Merci de votre aide

Par **Marion2**, le **01/07/2008 à 19:21**

Je suis quand même étonnée de l'excuse du commercial !!! et même pas un écrit ???
Qu'on vous apporte la preuve que les meubles sont tombés du camion et sont cassés. Si c'est vraiment le cas, le fournisseur a dû faire appel à son assurance !!!
Envoyer une lettre recommandée A/R pour demander des preuves aux paroles du commercial... (je suis très sceptique...)
Si vous n'obtenez pas d'écrit de la part du vendeur dans les 8 jours de l'envoi de votre courrier, envoyez une nouvelle lettre recommandée A/R pour demander l'annulation de la commande et le remboursement des arrhes.
Ne faites surtout rien par téléphone et exigez une réponse écrite.
Tenez-moi au courant
Cordialement

Par **ARNACHATHO**, le **25/07/2008 à 18:04**

Merci de vos conseils !!! J'ai effectivement envoyé une première lettre au commercial demandant par écrit la preuve de "l'accident", une nouvelle date de livraison et les compensations financières dûes au retard. 8 jours après pas de réponse !
J'ai alors écrit directement au PDG et au service client, et j'ai reçu une réponse 4 jours après du PDG, me disant que le commercial nous a menti, qu'il n'y a jamais eu d'accident, qu'il avait tout simplement oublié de passer la commande !!! Il nous propose moins 25% du prix de la cuisine ou l'annulation de la commande et le remboursement de notre argent ! Comme dans l'intervalle j'ai fait faire un autre devis chez un concurrent 70% moins cher (si c'est vrai...), j'ai donc annulé la commande !! Je suis en attente de mon argent depuis 2 jours. A suivre...

Par **Marion2**, le **03/08/2008** à **20:00**

Je viens de lire votre réponse.
Avez-vous bien fait l'annulation de votre commande en recommandé A/R ?
Je souhaite que cette situation se règle le plus rapidement possible.
Bonne chance !